



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE PROPAGANDE RÉGIONALE

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les maquettes des documents (en deux exemplaires) bulletins de vote et circulaires des listes encore présentes au 2^e tour des élections régionales, qui souhaiteraient bénéficier du concours de la commission de propagande, seront vues par celle-ci le mardi 22 juin 2021 dès la fin du dépôt des candidatures.

Les documents seront déposés à la préfecture de Gironde, salle élections, rue du Corps Francs-Pommies, à Bordeaux, avant l'installation de la commission, soit au plus tard à 18h00, le mardi 22 juin 2021.

A partir de 18h00 installation de la commission.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francs Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections

HORAIRE/JOURS	22/06/21 à 18h00	Salle Élections
----------------------	-------------------------	------------------------

Chaque candidat, tête de liste qui se présente au second tour peut être présent ou dûment représenté pendant la commission.

Après un avis favorable rendu par la commission, le candidat tête de liste pourra (s'il ne l'a pas déjà fait) faire imprimer les documents pour livraison suivant les modalités indiquées par les commissions départementales.

COVID19

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, il sera fait, pendant toute la durée de la commission, une stricte application des règles en matière de distanciation des personnes et d'utilisation du matériel de protection. Un dispositif particulier de présentation des documents sera mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de commission.

Il est demandé de venir avec son masque de protection.

COMMISSIONS DE PROPAGANDE DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Commission de propagande des sections départementales :

A l'occasion du 2^e tour des élections régionales une section départementale sera installée dans chaque département de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour tout renseignement sur les modalités d'organisation de ces commissions et de livraisons des documents, les têtes de liste pourront utilement se rapprocher du service des élections des préfectures des départements. Tous les documents devront être livrés sur le site de la société Koba à Canéjan.

adresse courriel générique : pref-elections@departement.gouv.fr

Ex :

- Charente : pref-elections-remarques-resultats@charente.gouv.fr
- Charente-maritime : pref-elections@charente-maritime.gouv.fr
- Corrèze : pref-elections@correze.gouv.fr
- Creuse : pref-elections@creuse.gouv.fr
- Dordogne : pref-elections@dordogne.gouv.fr
- Landes : pref-elections@landes.gouv.fr
- Lot-en-Garonne : pref-elections@charente-maritime.gouv.fr
- Pyrénées-Atlantiques : pref-elections@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Deux-Sèvres : pref-elections@deux-sevres.gouv.fr
- Vienne : pref-elections@vienne.gouv.fr
- Haute-Vienne : pref-elections@haute-vienne.gouv.fr

Pour le département de la Gironde :

QUANTITÉS DE DOCUMENTS OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT POUR LE DÉPARTEMENT DE GIRONDE			
ÉLECTEURS	BULLETINS DE VOTE	CIRCULAIRES	AFFICHES
1107884	2443452	1166193	2668

	Lieu de livraison	Horaires de livraison
2e tour	KOBA ZA du Courneau BAT B1 5 Avenue de Guitayne 33610 CANEJAN	Du 21/06/2021 au 23/06/2021 : du lundi dès 07h sans interrup- tion jusqu'au mercredi à 12h00. <u>Dernier délai : mercredi 23 juin à</u> <u>12h00.</u>

Nota : la commission de propagande pour la section départementale de Gironde se rendra sur le site de la société Koba à partir de 10h00 le mercredi 23 juin 2021.

QUANTITÉS DE DOCUMENTS OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT PAR DÉPARTEMENT

Ce tableau est donné à titre indicatif Mémento à l'usage des candidats (page78)

Régions	Code département	Nom du département	Nombre maximal de bulletins de vote remboursés par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal de circulaires remboursées par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal d'affiches grand format remboursées par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal d'affiches petit format remboursées par tour de scrutin et par candidat
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	16	Charente	561 707	268 088	1 590	1 590
	17	Charente-Maritime	1 101 538	525 734	2 700	2 700
	19	Corrèze	403 681	192 666	732	732
	23	Creuse	200 211	95 556	618	618
	24	Dordogne	686 631	327 711	1 536	1 536
	33	Gironde	2 443 452	1 166 193	2 668	2 668
	40	Landes	684 781	332 992	1 034	1 034
	47	Lot-et-Garonne	526 179	251 131	1 012	1 012
	64	Pyrénées-Atlantiques	1 109 236	529 408	1 642	1 642
	79	Deux-Sèvres	593 761	283 386	1 296	1 296
	86	Vienne	665 652	317 698	1 304	1 304
	87	Haute-Vienne	573 888	273 901	908	908
Total			9 550 717	4 564 464	17 040	17 040
Auvergne et Rhône-Alpes	01	Ain	929 727	443 734	1 478	1 478
	03	Allier	544 082	259 676	1 164	1 164
	07	Ardèche	551 928	263 420	1 008	1 008
	15	Cantal	253 091	120 794	664	664
	26	Drôme	821 071	391 875	1 388	1 388
	38	Isère	1 837 009	907 016	2 426	2 426
	42	Loire	1 060 752	530 768	1 356	1 356
	43	Haute-Loire	391 519	186 862	708	708
	63	Puy-de-Dôme	1 009 767	481 935	1 616	1 616
	69	Rhône	2 505 880	1 199 570	1 888	1 888
	73	Savoie	683 298	326 120	1 058	1 058
	74	Haute-Savoie	1 186 152	570 280	1 456	1 456
Total			11 774 276	5 682 050	16 210	16 210

